

RAPPORT ANNUEL
2004



FILTISAC S.A.



S O M M A I R E

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
L'INSTITUTION IPS (WA)	4
LA SOCIÉTÉ FILTISAC	5
LA DIRECTION DE FILTISAC	6
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 02 JUIN 2005	7
RAPPORT DU CONSEIL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉUNIE À TITRE EXTRAORDINAIRE	8
RAPPORT DU CONSEIL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2004	9
RAPPORT DU CONSEIL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	12
EVOLUTION DU COURS FILTISAC	15
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2004	16
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2004	17
COMPARAISON DES BILANS SOCIAUX	21
COMPARAISON DES COMPTES DE RÉSULTATS SOCIAUX	22
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	23
COMPARAISON DES COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS	24
COMPARAISON DES BILANS CONSOLIDÉS	25
TEXTES DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE	26



LE MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

La crise que traverse la Côte d'Ivoire depuis 2002 s'est encore aggravée au cours de l'exercice 2004. Certaines entreprises ont dû réduire, voire cesser leurs activités. Cette situation a contribué à baisser le niveau de l'emploi et provoqué, en conséquence, des pertes importantes sur l'ensemble des résultats des entreprises qui opèrent en Côte d'Ivoire.

Filtisac a subi également cette baisse d'activité mais a pu résister grâce à la poursuite des actions initiées au cours de l'exercice 2003, notamment celles qui portent sur des actions commerciales plus dynamiques et des investissements ciblés.

Pour être en adéquation avec le niveau de l'activité, Filtisac a dû opérer des aménagements d'effectifs. Elle a également mené une politique énergique de réduction des stocks de produits finis, dont le volume était élevé au cours de l'exercice 2003.

La ligne directrice de l'entreprise a consisté à maintenir l'outil de production en vue de préparer une relance de ses activités au moment opportun, car les dirigeants sont confiants en l'avenir de la Côte d'Ivoire.

Sur le plan social, l'entreprise a maintenu ses efforts au niveau de la lutte contre le VIH -SIDA par la prise en charge des malades, aidée en cela par le Fonds de Solidarité d'IPS (WA) dénommé " SOLIPS ".

Malgré un contexte très défavorable, l'entreprise a enregistré un résultat qui avoisine les 4 milliards de francs CFA, bien que la production ait baissé de 23 % par rapport à l'exercice précédent.

Mesdames, Messieurs, comme toute entreprise qui s'inscrit dans la durée et qui reste à l'écoute de ses clients, Filtisac opère progressivement une adaptation dynamique pour assurer sa pérennité et améliorer son outil de production.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre confiance dans l'avenir de la Société.

Ferdinand Angora Kacou,
Président du Conseil d'Administration



L'INSTITUTION IPS (WA)

Industrial Promotion Services (West Africa), IPS (WA), est une Institution de promotion industrielle au service du développement, créée en 1965 par le Fonds Aga Khan pour le Développement Economique (AKFED), son actionnaire majoritaire, avec l'aide du gouvernement ivoirien.

IPS (WA) vise à encourager et à développer l'entreprise privée, afin de créer de la valeur destinée à être réinvestie dans ses pays d'implantation, après une juste rémunération des actionnaires. Ces investissements se font soit dans l'amélioration des outils existants, soit dans des projets porteurs de développement, ayant un impact sur l'amélioration du niveau de vie des populations. Au cours des cinq dernières années, l'accent a été mis sur le développement des projets d'infrastructures.

Cette Institution, organisée en Divisions Opérationnelles s'appuyant sur des coordinations par pays, regroupe aujourd'hui en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, des activités dans cinq grands secteurs :

- Emballage de Transport

FILTISAC, GROUPE FIBAKO
IVOIREMBAL, COFISAC, EMBALMALI
et FASOPLAST.

- Packaging

ALLPACK, SISEP et FUMOA.

- Agro-Industrie

IVOIRE COTON, FASO COTON
et SN SOSUCO.

- Infrastructures

AZITO ENERGIE, ENERGIE DU MALI, AIR
BURKINA
et COMPAGNIE AERIENNE DU MALI.

- Ainsi que dans les PME

CHIMTEC et TOLMALI.

Avec un chiffre d'affaires de 142 milliards de FCFA en 2004, IPS (WA) emploie directement quelques 4 500 personnes dans une vingtaine d'entreprises et encadre 55 000 producteurs de coton.

Créé il y a 40 ans, en 1965, FILTISAC, le premier projet d'IPS (WA), est une unité de fabrication de sacs en fibres naturelles, le jute, certifiée ISO 9002 en 1997, garantissant ainsi une offre de produits adaptés aux besoins des filières agricoles nationales et aux exigences du marché mondial à l'export. En 1988, FILTISAC a diversifié ses activités en créant une unité de fabrication d'emballages en fibres synthétiques pour le ciment, les engrais, la farine, le sucre... Durant les années quatre-vingt-dix, elle a créé des filiales dans l'UEMOA (COFISAC au Sénégal, FASOPLAST au Burkina Faso et EMBALMALI au Mali), se rapprochant ainsi de ses clients.

FILTISAC est l'un des fleurons de l'économie ivoirienne, grâce à sa politique sociale, doublée d'une qualité de service s'appuyant sur la compétence des hommes.

E-mail : info@ips-wa.org

Site internet : www.ips-wa.org

AGRO-INDUSTRIE



PACKAGING



EMBALLAGE DE TRANSPORT



IP&M ENTREPRISES



INFRASTRUCTURES



LA SOCIÉTÉ FILTISAC

VISION

Leader en Afrique francophone, FILTISAC garantit à ses clients une gamme de produits adaptés à leurs besoins et assure à tous une rentabilité durable par sa politique d'innovation et un outil de production performant.

GOVERNANCE

Filtisac s'engage à conduire son activité de manière responsable, et à rester attentive à l'impact de ses opérations sur les personnes et sur l'environnement. Les objectifs financiers sont inscrits dans une perspective de croissance durable, consolidant ainsi Filtisac et ses partenaires dans des relations commerciales basées sur la confiance et la transparence.

L'adoption d'un Code d'Éthique à la fin de l'année 2004 octroie à nos collaborateurs un cadre qui leur permet de résoudre les questions d'éthique auxquelles ils pourraient être confrontés dans leurs activités quotidiennes et d'opérer dans le respect mutuel de chacun.

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU PERSONNEL

FILTISAC reste très vigilante quant au respect des règles d'hygiène et de sécurité ainsi qu'aux conditions de travail de l'ensemble de son personnel, et de ses sous-traitants ou intervenants. Le développement des compétences personnelles et professionnelles de nos collaborateurs est encouragé par le maintien d'un niveau élevé des dépenses de formation. La société prend également en compte la couverture maladie de ses employés et développe des actions de prévention et de traitement du SIDA.

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS SOUTENUE

Le plan de modernisation et de mise à niveau de l'outil de travail initié dès l'année 2001 a été complété par un programme d'investissements ciblés de près d'un milliard de FCFA en 2004. Les investissements industriels réalisés par la société sur les quatre derniers exercices, s'élèvent à sept milliards de FCFA.

INNOVATION ET ENGAGEMENT POUR LA QUALITE

La politique de management de la qualité progresse avec une migration vers la version 2000 de la norme ISO 2001. L'exercice 2005 fera l'objet d'une demande de certification, indispensable dans une démarche commerciale orientée vers la clientèle « Grands Comptes ». Notre politique « Qualité et Innovation », revue annuellement pour assurer sa parfaite adéquation avec la satisfaction de nos clients, s'articule autour de trois axes principaux :

- Anticiper les attentes de nos clients et partenaires ;
- Maîtriser nos prestations ;
- Accroître notre réactivité.





LA DIRECTION DE FILTISAC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	Représentant	Echéance mandat
M. Ferdinand Angora KACOU		2005
M. Christian GODDE		2005
Mme Aïssata DOUCOURE		2005
M. Alexis Niava MAMBET		2005
M. Daniel THOMAS		2005
AKFED	M. Anwar POONAWALA	2005
IPS (WA)	M. Mahmoud RAJAN	2005
AKA INVESTMENT TRUST	M. Aziz KASSAM	2005

COMITE DE DIRECTION

- André FROISSARD - Directeur Général
- Jean Michel BELAIN - Directeur Technique
- Guissi DIOMANDE - Directeur des Ressources Humaines
- Pierrick POUSSARD - Directeur Financier
- Arnaud YAO - Directeur Commercial

COMITE D'AUDIT

- Niava Alexis MAMBET
- Aziz KASSAM
- Daniel THOMAS

COMMISSAIRES AUX COMPTES

- **Cabinet SIGECO**
01 BP 1328 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : (225) 20 21 75 75
Représenté par M. N'DABIAN KROAH-BILÉ Bernard
- **Cabinet UNICONSEIL**
01 BP 5552 Abidjan 01
Tél. : (225) 20 21 85 42
Représenté par M. TIEMELE-YAO Djué



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 02 JUIN 2005

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

- 1 Modification des dispositions de l'article 13 des statuts de la société.
- 2 Pouvoirs en vue de la signature des statuts.

A TITRE ORDINAIRE :

- 3 Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion et sur les opérations de la société pendant l'exercice 2004, ainsi que du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.
- 4 Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice.
- 5 Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
- 6 Approbation desdites conventions, ainsi que des comptes, du bilan et des opérations de l'exercice 2004.
- 7 Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 8 Affectation des résultats de l'exercice 2004.
- 9 Renouvellement du mandat des administrateurs.
- 10 Fixation de l'indemnité de fonction allouée au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2004.
- 11 Pouvoirs en vue des formalités.



RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE REUNIE À TITRE EXTRAORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, afin de vous soumettre le projet de modification de l'article 13 des statuts de notre société. Cet article régit notamment la durée du mandat des administrateurs de votre société.

En effet aux termes des dispositions de l'article 13 des statuts de la société, relatif au "Conseil d'Administration, les administrateurs sont nommés pour une durée de six (06) années.

A cet égard, le Conseil d'Administration décide de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires, une modification dudit article, afin que le mandat des administrateurs puisse être librement fixé par l'Assemblée pour une durée qui ne saurait excéder 6 ans, et ce, en conformité avec les dispositions légales en vigueur en droit des sociétés.

Le projet de texte des résolutions relatives à une telle modification sera soumis à votre approbation, dans le cadre de la présente Assemblée Général Mixte.



RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

En conformité avec le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA), nous allons également soumettre à votre approbation les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2004.

De plus, après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, nous vous demanderons de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition.

Tous les comptes sociaux, comptes consolidés, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant ont été aussi mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'année 2004 a été marquée par :

- un démarrage quasi normal de la campagne principale cacao 2004/2005 malgré les événements du mois de novembre 2004 ;
- une aggravation de la baisse de la production de café liée à celle des cours sur le marché international et aux troubles persistants dans l'Ouest du pays ;
- le surenchérissement de l'euro et donc du FCFA par rapport au dollar, avec pour conséquence une perte de compétitivité sur le marché international ;

- la forte hausse du baril de pétrole et du fret maritime entraînant un renchérissement des coûts des intrants ;

- le prolongement de la crise depuis septembre 2002, qui ne permet toujours pas l'application du décret sur les exportations de cacao, entraînant aussi une aggravation du risque client avec le développement du marché informel et provoque un fort ralentissement de l'économie.

AUTRES FAITS MARQUANTS

Les actions majeures de l'exercice ont porté sur :

- la réduction et la maîtrise du besoin en fonds de roulement d'exploitation et plus particulièrement des stocks de produits finis, avec un impact positif sur la trésorerie ;
- la poursuite de la mise en place d'une nouvelle organisation et la création d'un poste d'auditeur interne pour un renforcement du contrôle et de la maîtrise des opérations ;
- le démarrage du projet de classification des emplois visant à supprimer les éventuelles inégalités et permettre un meilleur suivi des carrières ;
- la fermeture de FILTISAC France (et le transfert en Afrique des activités), de FILTISAC UK et la cession de la participation détenue dans société Cofipêche.

En dépit d'un environnement fortement dégradé dans lequel Filtisac a évolué cette année, la société a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 27 897 millions de FCFA et un résultat bénéficiaire avant impôt de 4 221 millions de FCFA.



RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
SUR L'ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2004

L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au Département Jute :

Le chiffre d'affaires de ce département pour l'exercice fiscal s'élève à 13 521 millions de FCFA, en progression de 9% par rapport à l'année 2003. Cet écart favorable est essentiellement dû au rattrapage partiel, début 2004, du retard de la campagne cacao précédente, complété par une vente à l'exportation de deux millions de sacs.

Les actions visant à liquider les excédents de stocks de produits finis invendus se sont traduites par une perte de marge nette de près d'un milliard de FCFA liée aux écarts de prix unitaire.

En conséquence, la production de ce département s'est élevée à 12,9 millions de sacs contre 22,6 millions l'année précédente. Cette division de la production par deux est le résultat du programme d'ajustement de la charge usine en 2004, mis en œuvre dès le dernier trimestre 2003, afin de ramener les stocks à un niveau acceptable. Les stocks de produits finis de ce département sont passés de 10 millions de sacs en 2003 à 3 millions le 31 décembre 2004.

Au Département Synthétique :

Le chiffre d'affaires de 14 376 millions de FCFA est en baisse de 10, % par rapport à l'exercice précédent avec :

- une dégradation du volume des ventes sur la filière engrais, pour laquelle les sociétés de Côte d'Ivoire accusent une importante baisse d'activité liée à la situation socio-économique du pays, et à

l'approvisionnement de la sous-région en engrais importé déjà ensaché ;

- la baisse des livraisons d'emballage dans le secteur cotonnier suite à l'apparition de nouveaux concurrents locaux ou originaires de pays asiatiques, qui a entraîné un écart défavorable de chiffre d'affaires de 2,5 milliards de FCFA sur cette filière ;

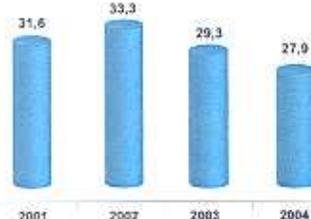
En revanche, une augmentation importante du volume des ventes de sacs à valve AD*Star a été enregistrée grâce aux exportations vers le Cameroun et le Nigéria (12,9 millions de sacs en 2004 pour 6,3 millions en 2003). Simultanément, la mise en place de barrières tarifaires par l'administration de ces mêmes pays et la forte concurrence sur les prix de vente constatée au dernier trimestre 2004, nécessitent un recentrage de la stratégie de développement de ce produit pour le futur.

La production du département Synthétique pour l'année représente 7 321 tonnes, à comparer à 8 229 tonnes en 2003 (-11%).

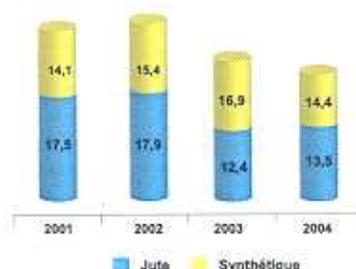
Cet écart est directement lié aux 10 jours d'arrêt du mois de janvier, aux problèmes socio-économiques des mois de mars et de novembre, et à la baisse du niveau des commandes constatée sur la sacherie classique laminée.

Sur le plan technique, une batterie de 21 machines à tisser de dernière génération de type SL6 a été mise en exploitation au cours du premier semestre 2004.

Chiffre d'affaires global
(milliards de FCFA)



Chiffre d'affaires par département
(milliards de FCFA)



RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
SUR L'ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2004

Financier :

Avec une baisse du besoin de fonds de roulement d'exploitation de près de 3,2 milliards de FCFA, et une utilisation optimale de la trésorerie, les disponibilités de la société s'élèvent à plus de 4 milliards de FCFA au 31 décembre 2004, pour 2 milliards de FCFA en 2003. Cet excédent a été entièrement affecté aux approvisionnements de matière première du premier semestre 2005.

L'endettement bancaire à long et moyen terme ne représente que 10% des fonds propres malgré la mobilisation d'un emprunt supplémentaire de 750 millions de FCFA pour financer les investissements de la période. Filtisac dispose donc toujours d'une forte capacité d'emprunt pour appuyer son développement futur.

LA SITUATION FINANCIERE

Le bilan et les comptes que nous soumettons à votre approbation font apparaître un bénéfice net de 3 982 795 859 FCFA après dotations aux amortissements et provisions de 3 339 736 266 FCFA, et prélèvements des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) de 238 835 770 FCFA.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'Administration propose de distribuer un dividende brut de 2,513 milliards de FCFA.

	(FCFA)
Bénéfice net de l'exercice	3 982 795 859
Dotations à la réserve légale	
Dividendes bruts	2 513 451 583
Report à nouveau exercices antérieurs	17 823 608 816
Report à nouveau après affectations	19 292 953 092

Si vous approuvez cette affectation, il vous sera versé un dividende avant impôt IRVM de 712,85 FCFA par action (soit 28,5 % du nominal et 63,1%

du bénéfice net) qui sera mis en paiement dès le 28 juin 2005 auprès de la BICICI. Le dividende net par action s'établira à 655 FCFA après déduction de l'IRVM au taux de 8,1%.

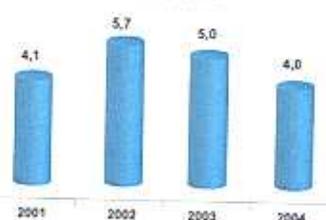
LES PERSPECTIVES

Sur la base de la situation socio-économique qui prévaut en Côte d'Ivoire et dans la zone UEMOA, le chiffre d'affaires budgété pour l'exercice 2005 est sensiblement équivalent aux réalisations de l'année qui vient de s'écouler.

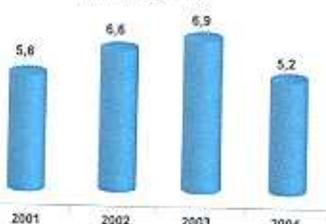
L'activité de l'exercice 2005 est orientée vers : le développement des ventes du Synthétique et la sécurisation de nos positions sur nos secteurs de ventes traditionnels et une meilleure flexibilité de l'outil de production afin de répondre aux variations d'activité.

Au terme de ce compte rendu de l'activité et des perspectives de votre société, nous souhaitons, en votre nom, adresser tous nos remerciements et sincères félicitations à l'ensemble du personnel pour son attachement, sa disponibilité et son dévouement durant cette période difficile.

Résultat net
(milliards de FCFA)



Résultat d'exploitation
(milliards de FCFA)





RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Système Comptable Ouest Africain, notre société publie les comptes consolidés.

Ces comptes sont présentés en annexe.

FILTISAC détient des participations au sein des unités figurant dans le tableau ci-dessous.

L'intégration globale permet de présenter l'ensemble des actifs et passifs des sociétés intégrées, après élimination des opérations et résultats internes au Groupe.

La situation nette ainsi que les résultats de chaque société consolidés sont ventilés entre la part du Groupe et celle des minoritaires.

L'intégration par mise en équivalence consiste à remplacer, dans le bilan consolidé, la valeur comptable des titres par la quote-part de la

situation nette et du résultat de l'exercice.

Les sociétés détenues indirectement ont également été intégrées soit par intégration globale, soit par mise en équivalence.

Pour cette consolidation, les retraitements appliqués ont été :

- élimination des dividendes intra-groupe,
- élimination des plus values intra-groupe,
- amortissement des frais d'établissement à 100%,
- amortissement des fonds de commerce sur 5 ans.

Les différences de première consolidation étant difficilement affectables, l'écart entre la quote-part de situation et la valeur des titres a été portée en réserve consolidée, à l'exception d'une société dont la différence de première consolidation correspondait à la valeur du terrain. Il n'existe pas d'écart d'acquisition significatif qui justifierait un amortissement sur les résultats de l'exercice.

Les opérations internes ont été éliminées.

Dénomination	Pays	Pourcentage (%) d'intérêt	Mode de consolidation
Pôle Emballage			
* GFI	Côte d'Ivoire	100,00	Intégration globale
* PACK HOLDING	Côte d'Ivoire	100,00	Intégration globale
* ALLPACK	Côte d'Ivoire	14,67	Intégration globale
* SISEP	Côte d'Ivoire	50,40	Intégration globale
* EMBALMALI	Mali	43,00	Intégration globale
* COFISAC	Sénégal	60,00	Intégration globale
* EMBALFASO	Burkina Faso	64,10	Intégration globale
* FUMOA	Sénégal	70,00	Intégration globale
Pôle P&M Entreprises			
* AFRIBACHE	Côte d'Ivoire	70,00	Intégration globale
Pôle Agro-industrie			
* COTTON INVEST	Côte d'Ivoire	35,87	Intégration globale



RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE SUR
LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2004

GROUPE FIBAKO IVOIREMBAL (GFI)

Domaines d'activité :

Fabrication et commercialisation de sacs, toiles, fils, ficelles et cordages en jute et polypropylène.

Chiffre d'affaires : 2 809 424 584 FCFA

Résultat net : - 1 995 142 911 FCFA

Effectif : 510

Date d'entrée dans le réseau : 1993

Actionnariat : 100 % FILTISAC S.A.

Les activités de production de GFI de Bouaké sont restées à l'arrêt en 2004. L'unité de corderie n'a redémarré que progressivement au premier trimestre 2005. De même qu'en 2003, le personnel a été maintenu en situation de chômage technique et rémunéré sur la base de 15% du salaire minimum catégoriel, ou reclassé sur le site d'Abidjan (260 personnes). La perte constatée sur l'exercice résulte principalement de la vente à des prix très bas de la quasi-totalité des produits finis restés en stocks depuis septembre 2002, pour éviter une détérioration supplémentaire de ces marchandises.

PACK HOLDING

Domaines d'activité : Holding

Produits financiers : 1 705 493 295 FCFA

Résultat net : - 1 145 818 311 FCFA

Date de création : 2002

Actionnariat : 100 % FILTISAC S.A.

Cette filiale a pour vocation de détenir des participations principalement dans des sociétés du groupe opérant essentiellement dans le secteur de l'emballage. La perte enregistrée en 2004 est essentiellement liée à la dépréciation de sa participation dans GFI.

EMBALMALI

Domaines d'activité :

Fabrication et commercialisation de toiles et sacs d'emballages en produits synthétiques

Chiffre d'affaires : 3 086 186 834 FCFA

Résultat net : + 466 877 946 FCFA

Effectif : 103

Date de création : 1997

Actionnariat : 43 % FILTISAC S.A.

Cette société a pour vocation d'approvisionner le marché malien en emballages synthétiques. Le résultat net de l'exercice 2004 est en progression de 23% par rapport à celui de l'année précédente.

COFISAC

Domaines d'activité :

Fabrication et commercialisation de toiles et sacs d'emballages en produits synthétiques

Chiffre d'affaires : 3 093 237 511 FCFA

Résultat net : - 178 967 050 FCFA

Effectif : 107

Date de création : 1995

Actionnariat : 60 % FILTISAC S.A.

Cette unité implantée à Dakar (Sénégal) a pour objectif de pénétrer le secteur informel, ainsi que les marchés voisins (Mauritanie, Cap vert, Gambie...).

COTTON INVEST

Domaines d'activité :

Holding de la société IVOIRE COTON

Résultat net : + 735 338 643 FCFA

Date de création : 1998

Actionnariat : 35,87 % FILTISAC S.A.

La société Cotton Invest a servi de véhicule d'investissement dans le cadre de la reprise du lot Nord Ouest de la CIDT. Au 31 décembre 2004, elle détenait 59,5 % du capital d'Ivoire Coton.

RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2004

ALLPACK

Domaines d'activité :

Fabrication et commercialisation d'articles en matières plastiques

Chiffre d'affaires : 2 962 552 770 FCFA

Résultat net : - 1 747 235 880 FCFA

Effectif : 148

Date d'entrée dans le groupe : 1995

Actionnariat : 14,67 % FILTISAC S.A.

Après s'être diversifiée en 2002 dans la production d'emballages souples (films complexés imprimés), cette société a vu sa situation se dégrader très fortement en 2004 et fera l'objet d'une restructuration durant le 1er semestre 2005.

SISEP

Domaines d'activité :

Fabrication et commercialisation de contenants en plastique

Chiffre d'affaires : 4 358 987 719 FCFA

Résultat net : - 813 700 067 FCFA

Effectif : 42

Date d'entrée dans le groupe : 1995

Actionnariat : 50,40 % FILTISAC S.A.

Cette unité spécialisée dans l'injection de préformes en PET et dans l'extrusion soufflage (bouteilles, flacons, jerricans...) a généré une perte en 2004 du fait de la forte baisse de la demande constatée durant le deuxième semestre.

FUMOA

Domaines d'activité :

Fabrication et commercialisation de fûts métalliques et emballages plastiques

Chiffre d'affaires : 3 398 885 552 FCFA

Résultat net : - 590 572 617 FCFA

Effectif : 87

Date d'entrée dans le réseau : 2003

Actionnariat : 70 % FILTISAC S.A.

Cette société implantée à Dakar (Sénégal) produit des fûts métalliques destinés au marché des lubrifiants et huiles de table, ainsi que des emballages plastiques destinés au secteur de la cosmétique, de l'alimentaire, de l'entretien ménager... La perte de l'exercice 2004 est la conséquence directe de la forte baisse de la demande de fûts suite à l'importation massive en 2004 d'huile de table déjà conditionnée.

AFRIBACHE

Domaines d'activité :

Fabrication et commercialisation de bâches et de toiles en simili cuir

Chiffre d'affaires : 2 486 093 060 FCFA

Résultat net : + 154 264 112 FCFA

Effectif : 112

Date d'entrée dans le réseau : 1990

Actionnariat : 70 % FILTISAC S.A.

Afribache est la seule société d'enduction de toiles et bâches en Afrique de l'Ouest. En 2004, le résultat net a été multiplié par deux par rapport à celui de 2003.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le résultat net consolidé s'élève à 501 millions de FCFA, pour un chiffre d'affaires de 52 486 millions de FCFA. Les fonds propres consolidés, part du groupe, atteignent 53 417 millions de FCFA.



EVOLUTION DU COURS DU TITRE DE FILTISAC

- **Nombre total de titres :**
3 525 935
- **Nombre de titres dans le public :**
860 637 (24,4 %)
- **Valeur au 31 décembre 2004 :**
12 800 FCFA
- **Capitalisation boursière au 31 décembre 2004 :**
45 132 millions de FCFA
- **Fonds propres consolidés au 31 décembre 2004 :**
53 417 millions de FCFA
- **Taux de rendement 2004 :** 8,8 %
- **PER 2004 :** 11,3
- **Bénéfice net par action 2004 :**
1 130 FCFA
- **Dividende net par action 2004 :**
655 FCFA

Au 31 décembre 2004, Filtisac se situait au 3ème rang du BRVM 10 en terme de capitalisation boursière.

En 2004, le cours moyen du titre s'est établi à 10 711 FCFA avec un plus haut à 14 995 FCFA, et un plus bas à 9 000 FCFA.

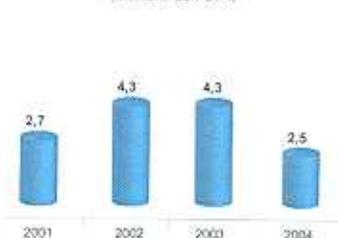
Malgré la baisse constatée durant l'exercice, la capitalisation du titre sur la base du cours au 31 décembre 2004 ressort à 45 131 millions de FCFA, se situant toujours en deçà des fonds propres consolidés de la compagnie soit 53 417 millions de FCFA. Ceci montre et confirme le potentiel de croissance du titre FILTISAC.

En dépit d'un environnement socio-économique et d'une conjoncture de plus en plus difficiles, FILTISAC a décidé de distribuer un niveau relativement élevé de dividendes, tout en conservant les moyens de poursuivre la modernisation et le développement de l'entreprise.

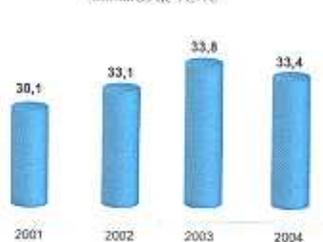
En effet, la société aura versé près de 14 milliards de FCFA durant les quatre dernières années, soit un taux de distribution moyen de 75%.

	Dividendes bruts (millions de FCFA)	Taux de distribution (%)
2004	2 513	63,1
2003	4 344	86,2
2002	4 330	76,6
2001	2 699	65,9

Evolution des dividendes distribués
(millions de FCFA)



Fonds propres
(milliards de FCFA)





RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société **FILTISAC S.A.** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Ces états financiers annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

B. N'DABIAN kroah-Bilé
Associé

UNICONSEIL

TIEMELE-YAO Djué
Associé Gérant



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 et suivants et 450 du Traité OHADA, c'est-à-dire intervenues soit avec des membres du Conseil d'Administration, soit avec des Sociétés ayant, avec la vôtre, Administrateurs ou personnel de direction communs.

Au titre de l'exercice 2004, votre Conseil d'Administration nous a avisés des opérations nouvelles suivantes :

1. Acquisition par la société FILTISAC SA de la participation détenue par la société IVOIRAL au sein de la société SISEP autorisée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2004.

NATURE ET OBJET

Acquisition de 2097 titres SISEP, précédemment détenus par la société IVOIRAL, mFCFA 934 214.
ADMINISTRATEUR CONCERNÉ : SOCIÉTÉ AKFED

2. Cession d'équipements entre la société FILTISAC SA et la société FASOPLAST autorisée par Conseil d'Administration du 29 avril 2004.

NATURE ET OBJET

Cession de 7 métiers SL4 à la société FASOPLAST pour un montant total de mFCFA 55 873.
ADMINISTRATEUR CONCERNÉ :
MONSIEUR BENOÎT STINGLHAMBER

Par ailleurs, nous avons constaté la poursuite des opérations suivantes, antérieurement approuvées par vos soins.

3. Convention de compte courant d'actionnaires signée le 1er août 2003 entre les sociétés FILTISAC SA et ALLPACK, autorisée par le Conseil d'Administration du 23 janvier 2004.

NATURE ET OBJET

Avance en compte courant d'une somme de mFCFA 300 000 au profit de la société ALLPACK pour une durée d'un an.

MODALITÉS ET RÉMUNÉRATIONS

L'avance est productive d'un intérêt annuel calculé au taux de 6% ramené à 5,5% à compter du 1er juillet 2004 suite à la réduction du taux d'escompte de la BCEAO.

Le montant total des produits enregistré pour l'exercice 2004 se chiffre à mFCFA 16 838 HT.

Au 31 décembre 2004, le solde du compte courant Avances de fonds est inscrit à l'actif du bilan pour mFCFA 324 711.

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ : SOCIÉTÉ AKFED SA.

4. Contrat d'assistance signé le 14 avril 2004 avec le Président du Conseil d'Administration Monsieur ANGORA KACOU. L'autorisation du Conseil d'Administration mentionne l'application rétroactive du contrat au 1er octobre 2003.

NATURE ET OBJET

Le contrat qui entre dans le cadre de l'expansion des activités de la société, porte sur des missions d'appui telles que définies à l'article 1er du contrat.



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2004

Il est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction jusqu'à l'expiration du mandat du Président du Conseil d'Administration, soit, en l'état actuel des mandats en cours, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, étant toutefois observé que tout renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration entraîne la reconduction dudit contrat pour une durée identique à celle du mandat.

MODALITÉS ET RÉMUNÉRATIONS

La rémunération au titre des missions à effectuer par Monsieur ANGORA KACOU est fixée trimestriellement à mFCFA 12 000 HT, payable sur présentation de factures d'honoraires accompagnées de rapports trimestriels.

Les honoraires relevés au cours de l'exercice se chiffrent à mFCFA 48 000 HT.

Par ailleurs, Monsieur ANGORA KACOU, bénéficiera d'avantages en nature tels que définis au 2ème paragraphe de l'article 3 du contrat à savoir :

- Un véhicule de standing
- Les polices d'assurance et les taxes
- L'entretien du véhicule
- Le carburant du véhicule à concurrence de mFCFA 200 mensuel.

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ : MONSIEUR ANGORA KACOU.

5. Convention de centralisation de trésorerie signée le 31 mai 2002 avec la Société Ivoirienne de Fabrication d'Emballage (IFE), laquelle a reçu un avenant en date du 10 septembre 2002 qui constate le changement de dénomination de la société IFE en GROUPE FIBAKO IVOIREMBAL.

NATURE ET OBJET

La convention porte sur des avances de trésorerie réciproques que les différentes sociétés signataires s'engagent à se consentir mutuellement dans la mesure des ressources de chacune d'entre elles pour une durée indéterminée.

MODALITÉS ET RÉMUNÉRATIONS

Les avances consenties réciproquement dans le cadre de ladite convention sont productives d'intérêts et sont rémunérées au taux de 6% ramené à 5,5% à compter du 22 mars 2004 suite à la réduction du taux d'escompte de la BCEAO.

Les charges d'intérêts relevées au cours de l'exercice 2004 se chiffrent à mFCFA 10 594.

Au 31 décembre 2004, le solde de ce compte est nul.

DIRIGEANT CONCERNÉ : MONSIEUR ANDRÉ FROISSARD.

6. Convention de centralisation de trésorerie signée le 1er juillet 2000 avec la Société GFI, laquelle a reçu un avenant en date du 10 septembre 2002 qui constate le changement de dénomination de GFI en PACK HOLDING (portefeuille de titres)



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2004

NATURE ET OBJET

La convention conclue pour une durée indéterminée, porte sur la gestion des besoins financiers et des excédents de trésorerie par la société FILTISAC, ainsi que cela est défini à l'article 1er de ladite convention.

Elle a pour objet la mise en place d'une centralisation de trésorerie des participants, en vue de procéder à des compensations financières et de permettre des avances en fonction des besoins financiers exprimés et des excédents de trésorerie disponibles.

MODALITÉS ET RÉMUNÉRATIONS

Les avances consenties réciproquement dans le cadre de la présente convention, sont productives d'intérêts et sont rémunérées au taux 6%, ramené à 5,5% à compter du 1er juillet 2004 suite à la réduction du taux d'escompte de la BCEAO.

Au cours de cet exercice, nous avons relevé des charges d'intérêts se chiffrant à mFCFA 416 552 HT pour les avances de fonds.

Le solde des avances de fonds est inscrit dans le bilan au 31/12/2004 pour mFCFA 2 724 405 et celui du Compte Courant Actionnaires pour mFCFA 8 127 705, le tout en faveur de la société PACK HOLDING.

La mission de gestion attribuée à FILTISAC s'exécute à titre gracieux comme indiqué à l'article 3 du mandat de gestion de trésorerie.

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ : SOCIÉTÉ FILTISAC SA.

7. Convention de Compte Courant d'Actionnaires signée le 22 mai 2001 avec COTTON INVEST.

NATURE ET OBJET

La convention porte sur une avance de trésorerie de mFCFA 4 385 207 faite à la société COTTON INVEST, remboursable sur une période de 8 ans à compter de sa date de prise d'effet.

MODALITÉS ET RÉMUNÉRATIONS

L'avance consentie dans le cadre de la présente convention est productive d'intérêts et est rémunérée au taux de 6%, ramené à 5,5% à compter du 1er juillet 2004 suite à la réduction du taux d'escompte de la BCEAO.

Les produits d'intérêts relevés au cours de l'exercice 2004, se chiffrent à mFCFA 240 823 HT.

Au 31 décembre 2004 le solde « avances de fonds en compte courant COTTON INVEST » présente un solde de mFCFA 4 000 000, soit un remboursement de mFCFA 385 207 au cours de l'exercice.

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ : SOCIÉTÉ AKFED SA.

8. Contrat de représentation commerciale avec la société FASOPLAST SA en date du 26 avril 2002

NATURE ET OBJET

Le contrat porte sur la prospection de la clientèle, la négociation et la conclusion de contrats de vente des différents produits fabriqués par la société FILTISAC SA.



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2004

MODALITÉS ET RÉMUNÉRATIONS

Les prestations du représentant sont rémunérées en fonction de sa marge commerciale. Aucune rémunération n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2004.

DIRIGEANT CONCERNÉ: MONSIEUR ANDRÉ FROISSARD.

9. Contrat de représentation commerciale avec la société EMBALMALI en date du 26 avril 2002

NATURE ET OBJET

Le contrat porte sur la prospection de la clientèle, la négociation et la conclusion de contrats de vente des différents produits fabriqués par la société FILTISAC SA.

MODALITÉS ET RÉMUNÉRATIONS

Les prestations du représentant sont rémunérées en fonction de sa marge commerciale. Les ristournes relevées au titre de l'exercice 2004 se chiffrent à mFCFA 37 200.

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ : SOCIÉTÉ FILTISAC SA.

10. Convention d'assistance technique signée le 20 novembre 1987 avec la Société INDUSTRIAL PROMOTION SERVICES Côte d'Ivoire SA (IPS WA), laquelle a reçu deux avenants en date du 22 juillet 1992 et du 3 octobre 1995, excluant et ensuite réintégrant les revenus du département FILTEX du chiffre d'affaires servant de base au calcul des frais d'assistance technique.

NATURE ET OBJET

La convention porte sur une assistance technique accordée par la société IPS WA dans les domaines ci-après :

- supervision de la gestion de la société
- organisation et réalisation de l'audit interne
- réalisation des études et mise en place de projets spéciaux.

MODALITÉS ET RÉMUNÉRATIONS

L'assistance technique est rémunérée au taux de 2,5% du chiffre d'affaires hors taxes du département Jute et de 1,5% du chiffre d'affaires hors taxes du département Synthétiques. Les frais d'assistance technique relevés au cours de l'exercice 2004 se chiffrent à mFCFA 553 678 pour les deux départements.

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS : SOCIÉTÉ AKFED SA.

11. Convention d'assistance technique signée le 29 décembre 1988 avec la Société INDUSTRIAL PROMOTION SERVICES - Suisse (IPS SA)

NATURE ET OBJET

La convention porte sur une assistance technique accordée par la société IPS SA (Suisse) dans les domaines touchant exclusivement la production et notamment l'exploitation des installations industrielles.

MODALITÉS ET RÉMUNÉRATIONS

L'assistance technique est rémunérée au taux de 1% du chiffre d'affaires HT du département Synthétique. Les frais d'assistance technique relevés au cours de l'exercice 2004 se chiffrent à mFCFA 143 754.

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ : MONSIEUR ANWAR POONAWALA.

Il vous appartiendra, Mesdames, Messieurs, conformément à la Loi, de prendre acte du présent rapport spécial.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

B. N'DABIAN kroah-Bilé
Associé

UNICONSEIL

TIEMELE-YAO Djué
Associé Gérant



COMPARAISON DES BILANS SOCIAUX

en milliers de FCFA

ACTIF	<u>2004</u>		<u>2003</u>	
Charges immob et frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles	108 507		71 602	
- moins amortissements	- 80 311	28 196	- 58 315	13 287
Immobilisations corporelles	23 015 767		22 205 216	
- moins amortissements	- 13 649 836	9 365 931	- 12 147 646	10 057 570
Autres immobilisations		13 430 606		13 152 236
Stocks		9 533 937		12 467 376
Crédits clientèle		12 551 350		11 301 902
Valeurs réalisables à court terme		7 517 636		7 040 873
Valeurs disponibles		4 098 161		1 975 061
		<u>56 525 817</u>		<u>56 008 305</u>

PASSIF	<u>2004</u>		<u>2003</u>	
Capital		8 814 838		8 814 838
Primes, réserves et report à nouveau		20 648 634		19 952 483
Résultat de l'exercice		3 982 796		5 040 752
Dettes financières à long et moyen terme		5 424 539		9 691 805
Crédits fournisseurs		2 361 314		1 674 493
Dettes à court terme		15 293 696		10 833 934
Crédits bancaires		0		0
		<u>56 525 817</u>		<u>56 008 305</u>



100%



COMPARAISON DES COMPTES DE RÉSULTATS SOCIAUX

en milliers de FCFA

RECETTES	2004	2003
Marchandises	101 119	517 895
Production	24 690 442	31 853 721
Prestations de services		
Production immobilisée et transferts de charges	388 778	373 646
Produits accessoires	25 164	2 077
Subventions	17 386	
Autres produits	1 631 309	1 355 4602
Reprise provisions et amortissements	4 690 440	2 864 513
	31 544 637	36 967 311

DEPENSES	2004	2003
Achats et frais sur achats consommés	6 097 326	8 565 289
Fournitures extérieures	2 486 1982	3 532 747
Transports	2 077 003	1 971 592
Services extérieurs	3 879 026	3 757 845
Impôts et taxes	511 158	546 403
Autres charges	1 092 458	1 604 469
Charges de personnel	6 881 992	6 391 214
Dotation aux amortissements et provisions	3 339 736	3 673 071
	26 364 897	30 042 630

	2004	2003
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 179 740	6 924 681
RESULTAT FINANCIER	-951 856	126 999
Résultat H.A.O.	-6 253	3 661
Impôts sur les résultats	-238 836	-2 014 590
RESULTAT NET A AFFECTER	3 982 796	5 040 751



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales des 26 mars 1997 et 23 novembre 1999, nous avons procédé au contrôle pour la sixième fois, des comptes consolidés de la Société et relatifs à l'exercice 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Nous n'avons pas eu connaissance du rapport de gestion des activités du groupe et nous ne pouvons nous prononcer sur les indications chiffrées qu'il pourrait contenir.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

B. N'DABIAN kroah-Bilé
Expert Comptable

UNICONSEIL

TIEMELE-YAO Djoué
Expert Comptable



COMPARAISON DES COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

en milliers de FCFA

RECETTES	2004	2003
Marchandises	8 195 347	8 261 807
Production	43 341 636	46 071 778
Prestations de services	949 361	2 248 908
Production immobilisée et transferts de charges	- 3 434 256	3 108 116
Produits accessoires	1 115 879	
Subventions	18 448	
Autres produits	4 794 103	2 370 440
Reprise provisions et amortissements	5 285 734	3 817 842
	60 266 252	65 878 891

DEPENSES	2004	2003
Achats et frais sur achats consommés	19 087 093	19 372 209
Fournitures extérieures	5 263 356	7 028 805
Transports	2 641 019	2 773 551
Services extérieurs	8 059 544	7 522 488
Impôts et taxes	1 586 607	1 510 482
Autres charges	4 922 842	3 157 569
Charges de personnel	11 977 711	11 423 175
Dotation aux amortissements et provisions	6 344 064	6 343 008
	59 882 236	59 131 287

	2004	2003
RESULTAT D'EXPLOITATION	384 016	6 747 604
RESULTAT FINANCIER	- 1 214 395	- 825 100
Résultat H.A.O.	166 858	93 198
Résultat des sociétés mis en équivalence	682 390	456 272
Résultat des sociétés consolidées minoritaires	823 191	397 324
Impôts sur les résultats	- 340 617	- 2 307 278
RESULTAT NET A AFFECTER	501 443	4 562 020



COMPARAISON DES BILANS CONSOLIDÉS

en milliers de FCFA

ACTIF	2004		2003	
Charges immobi et frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles	881 687		336 347	
- moins amortissements	- 528 557	353 130	- 313 643	22 704
Immobilisations corporelles	57 560 446		55 588 132	
- moins amortissements	- 36 452 813	21 107 633	- 33 692 243	21 895 889
Autres immobilisations		5 463 722		4 574 917
Stocks		16 734 495		24 098 390
Crédits clientèle		16 694 630		20 015 091
Valeurs réalisables à court terme		17 163 407		17 830 277
Valeurs disponibles		5 531 332		4 617 530
		83 048 349		93 054 798

PASSIF	2004		2003	
Capital		8 814 838		8 814 838
Primes, réserves et report à nouveau		42 203 446		42 120 851
Résultat de l'exercice		501 443		4 562 020
Intérêts des Minoritaires		1 242 295		2 574 823
Provisions réglementées		655 921		725 724
Dettes financières à long et moyen terme		9 477 577		14 241 173
Crédits fournisseurs		6 415 577		6 012 872
Dettes à court terme		4 850 133		5 513 568
Crédits bancaires		8 887 119		8 488 929
		83 048 349		93 054 798



TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

A TITRE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 13 DES STATUTS.

Sur la proposition du Conseil d'administration réuni le 13 avril 2005, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de modifier l'article 13 alinéa 2 des statuts comme suit :

Article 13 - Conseil d'administration.

« En cours de société, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire. La durée de leurs fonctions est de six années maximum ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. »

Le reste de l'article demeure sans changement.

DEUXIEME RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DE LA SIGNATURE DES STATUTS.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Mme Natacha Djédjé-Doucouré, à l'effet de signer les statuts modifiés, ainsi que l'Acte de dépôt des statuts, puis de déposer avec reconnaissance d'écritures et de signatures, un original du procès-verbal constatant ses délibérations, au rang des minutes de Maître NANOU-ADOU, Notaire de la société, pour se conformer aux obligations de l'article 10 de l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales.

A TITRE ORDINAIRE

TROISIÈME RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ET DU BILAN, QUITUS.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du

Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2004, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net de trois milliards neuf cent quatre vingt deux millions sept cent quatre vingt quinze mille huit cent cinquante neuf francs (3 982 795 859) francs CFA.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence, aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale approuve dans les conditions de l'article 440 de l'Acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du G.I.E., les conventions ci-dessous indiquées, lesquelles sont visées par les dispositions de l'article 438 de l'Acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

- L'acquisition par FILTISAC, de la participation détenue par la société IVOIRAL au sein de la société SISEP ;
- La cession d'équipements au profit de la société EMBALMALL au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- La cession d'équipements au profit de la société FASOPLAST au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2004.

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004, qui se solde par un bénéfice net de trois milliards neuf cent quatre vingt deux millions sept cent quatre vingt quinze mille huit cent cinquante neuf francs (3 982 795 859) francs CFA.

	FCFA
Bénéfice net de l'exercice	3 982 795 859
Dotations à la réserve légale	0
Dividendes bruts	- 2 513 451 583
Report à nouveau exercices antérieurs	17 823 608 816
REPORT A NOUVEAU	19 292 953 092

La répartition des fonds propres après affectation sera la suivante :

	FCFA
Capital	8 814 837 500
Réserve légale (20% maximum du capital)	1 762 967 500
Réserve de réévaluation	688 894 272
Autres réserves	373 163 362
Report à nouveau	19 292 953 092
FONDS PROPRES	30 932 815 726

Les dividendes prélevés sur les bénéfices de l'exercice 2004 s'élèvent à un montant net par action, de 655 francs CFA.

SIXIÈME RÉSOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS.

Après avoir constaté que les mandats des Administrateurs viennent à expiration ce jour, l'Assemblée Générale, statuant conformément aux propositions du Conseil d'Administration réuni à la date du 13 avril 2005, renouvelle, pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de la

la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les mandats des administrateurs ainsi qu'il suit :

ADMINISTRATEURS	REPRESENTANTS
M. Ferdinand Angora KACOU	
M. Christian GODDE	
Mme Aïssata DOUCOURE	
M. Alexis Niava MAMBET	
M. Daniel THOMAS	
AKFED	M. Anwar POONAWALA
IPS (WA)	M. Mahmoud RAJAN
AKA INVESTMENT TRUST	M. Aziz KASSAM

SEPTIÈME RÉSOLUTION : INDEMNITÉS DE FONCTIONS.

L'Assemblée Générale des actionnaires fixe à dix millions (10 000 000) francs CFA, le montant global des indemnités de fonctions à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2004. Elle confie au Conseil, le soin d'en faire la répartition entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

HUITIÈME RÉSOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.



FILTISAC S.A.

Société Anonyme au capital de 8.814.837,500 FCFA - R.C. N°4412 Abidjan
Siège social : Km 8, route d'Adzopé - 01 BP 3962 Abidjan 01 - République de Côte d'Ivoire
Tél. : (225) 20 30 46 00 - 20 30 46 01 - Fax (225) 20 30 46 46 - 20 30 46 12 - 20 30 46 75
E-mail : info@filtisac.com - Site web : www.filtisac.com